

**Compte rendu  
Réunion de CSE CHROME 44  
du 19.09.2025 à 12h**

Page 1 sur 3

Sont présents :

- ✓ Les représentants du CSE : Sandrine VIAUD (titulaire), Aurélie Geffroy (titulaire)
- ✓ Le représentant de la direction : Eric CONDAMIN

Sont absents :

- ✓ Gist SN – Gist LB – CARSAT – Inspection du travail

➤ **MISSION SSCT**

**1- Compte-rendu d'inspection**

Visite de la Capitainerie du port du Croisic le 19.08.2025 faite par Tiphaine BONOMI et Olivier MAS, accompagnés de Mmes CALVI et SEJEON

La salariée est sur place de 08h30 à 11h30 du lundi au vendredi. Elle ne travaille jamais seule.

La salariée, non présente lors de l'inspection, a à sa disposition des EPI et un panneau « Sols glissants ».

Il y a 1 local de ménage en rez-de-chaussée, sachant que le site est sur 2 niveaux. Dans le local les produits CHROME et ceux utilisés par le client pour ses besoins personnels sont mélangés. Il y a donc risque que notre salarié utilise des produits du client, inadaptés et dont CHROME ne maîtrise pas la composition en cas d'accident. Les FDS et le plan de prévention ne sont pas présents ou accessibles sur site.

La responsable de secteur en est informée et fera le nécessaire très rapidement.

**2- Evolution des accidents du travail et maladies professionnelles depuis le dernier CSSCT**

Date accident	Nom et prénom	Type d'absence AT / AVT / MP	Date d'accident	Si AT / MP / AVT Cause des blessures	Détail des arrêts
04/08/2025	LESCOP Ludivine	AT	04/08/2025 au 08/08/2025	Coupure jambe droite	Sa jambe a frotté un sac poubelles où se trouvait un morceau de verre
05/08/2025	DICK Florentine	AT	05/08/2025 au 08/08/2025	Douleur genou gauche	Apris ses pieds dans le câble d'aspirateur
20/08/2025	COURLIVANT Isabelle	AT		Coupure pouce gauche	Elle dépoussiérait un bureau et s'est coupée le pouce gauche avec une lame de cutter
20/08/2025	GUILLOTIN Lou	AT		Morsure chien arrière du genou gauche	Elle était sur un site avec un collègue et la cliente avait un chien qui lui a mordu l'arrière du genou gauche.
04/09/2025	MAUDUIT Christophe	AT		Douleurs dorsales	en voulant rattraper un container dans les escaliers, forte douleur dans le dos

En ce qui concerne Mmes GUILLOTIN et COURLIVANT et M. MAUDUIT, il n'y a pas d'arrêt de travail.

Madame Sandrine VIAUD a fait une déclaration AT le 25 août 2025 qui ne figure pas au tableau / la rectification sera faite pour la prochaine réunion.

L'examen des accidents survenus depuis le précédent CSSCT n'a pas donné lieu à d'actions particulières, aucun manquement, matériel ou méthodologie inappropriées n'étant identifié.

Compte rendu  
Réunion de CSE CHROME 44  
du 19.09.2025 à 12h

**3- Présentation du taux d'AT appliqué en 2025 et comparaison par rapport aux années précédentes**

Taux d'AT, évolution et récapitulatif du nombre d'AT

Il y a eu 13 accidents du travail reconnus en 2024 ( 7 AT en 2022 et 9 AT en 2023 )

Le taux d'AT est calculé sur les 3 dernières années.

Le taux AT appliqué sur 2022 = 2.97% et 0.83% pour le personnel de bureau

Le taux AT appliqué sur 2023 = 3.57% et 0.66% pour le personnel de bureau

Le taux AT appliqué sur 2024 = 3.74% et 0.66% pour le personnel de bureau

Le taux AT appliqué sur 2025 (calculés sur les années 2021, 2022 et 2023) = 4.48% et 0.66% pour le personnel de bureau

Une action plus poussée d'analyse et de prévention a été menée en 2024 en s'appuyant sur le nouveau modèle de DUERP.

➤ **COMPETENCES DU COMITE D'ETABLISSEMENTS**

**4- Questions préalablement posées par les représentants du personnel**

✓ Néant

**5- Approbation du compte-rendu de la réunion précédente**

Le compte-rendu de la réunion du 13.06.2025 est approuvé par 2 voix sur 2.

**6- Sujets présentés par le représentant de la direction**

✓ Présentation pour avis du bilan de formation

Les membres du CSE valident et donnent 2 avis favorables sur 2 votes exprimés

✓ Présentation pour avis de la communication annuelle de la Direction

Les membres du CSE valident et donnent 2 avis favorables sur 2 votes exprimés

✓ Présentation pour avis du bilan de l'accord d'annualisation

Les membres du CSE valident le bilan, ainsi que le transfert des gains sur la prime de précarité vers les œuvres sociales du CSE, qui passeraient de 0,30 % de la masse salariale à 0,35 % au lieu d'utiliser pour diminuer l'indemnité d'avantage transport.

Ils donnent 2 avis favorables sur 2 votes exprimés

✓ Choix d'anticipation de la date versement budget CSE

Le choix arrêté par les Membres du CSE est octobre 2025

✓ Explications sur les modalités et conséquences des élections du CSE : partielles ou complètes

Les élections sont valides jusqu'au 26 avril 2027 donc aucune obligation de faire une élection complète avant cette date. Une élection partielle est proposée aux Membres du CSE. Les candidats élus à l'élection partielle auraient un mandat d'octobre 2025 à avril 2027.

Les Membres du CSE valident cette proposition et donnent 2 avis favorables sur 2 votes exprimés

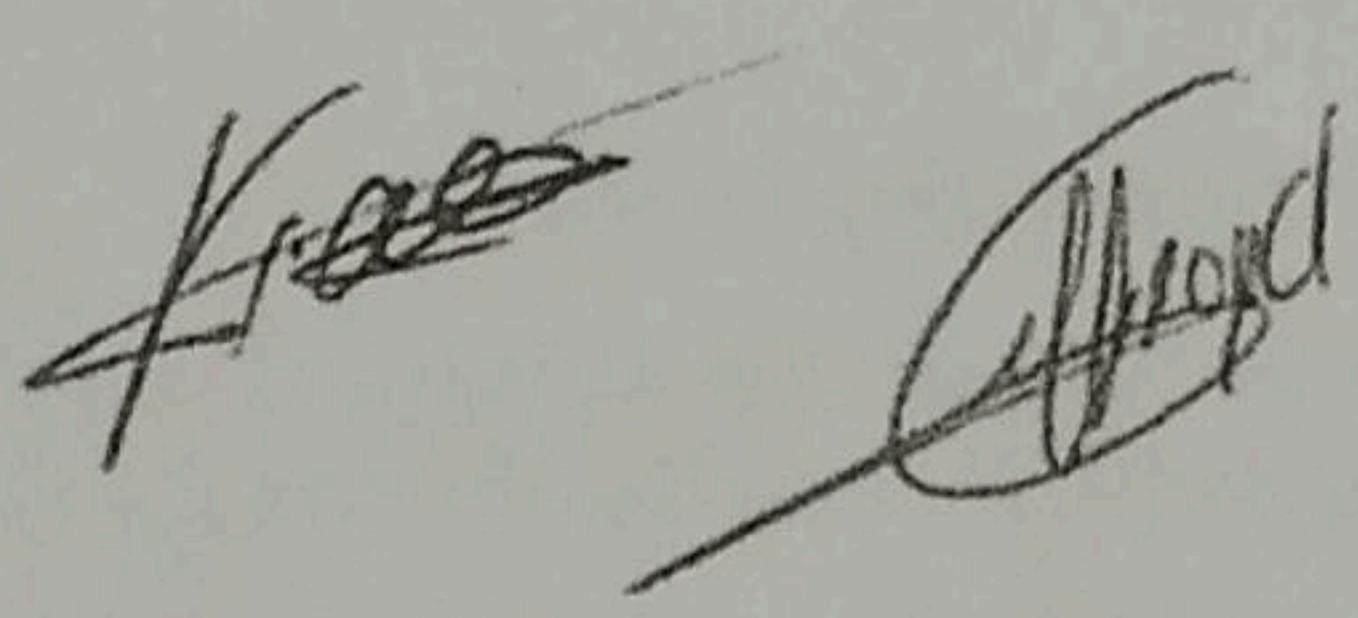
Compte rendu  
Réunion de CSE CHROME 44  
du 19.09.2025 à 12h

Page 3 sur 3

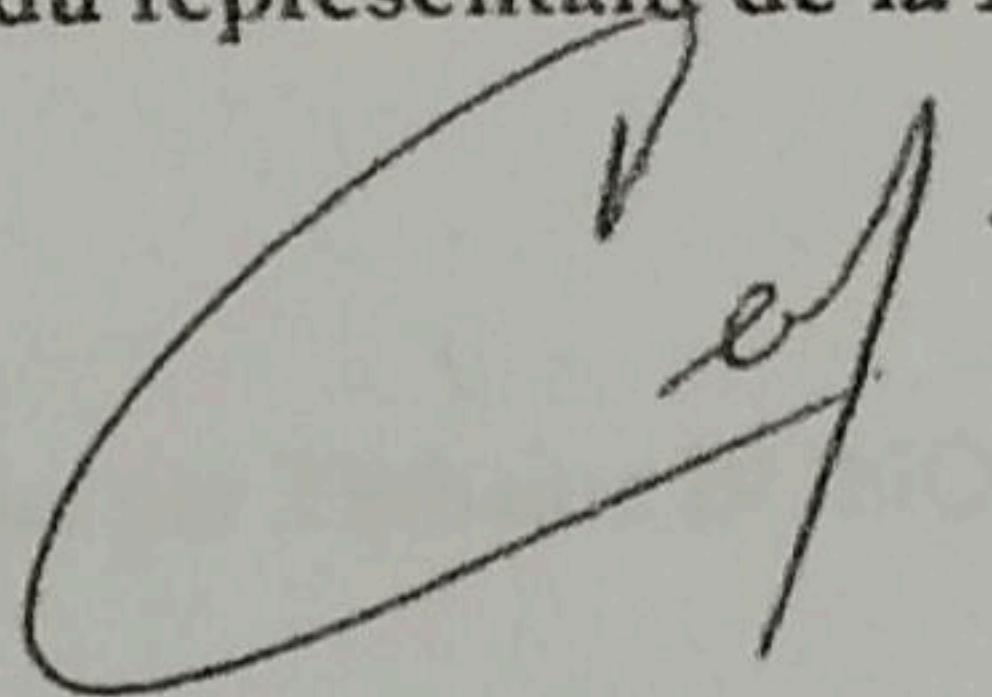
Fin de la réunion à 12h45

Date de la prochaine réunion : 7/11/2025 à 12h00.

Signature des Membres présents du CSE



Signature  
du représentant de la Direction



**Réunion du Comité Social et Economique  
CHROME 44 du 19.09.2025  
sur le Bilan annuel de l'accord d'annualisation**

**Sont présents :**

- ✓ Les représentants du personnel : Mesdames Aurélie GEFROYD et Sandrine VIAUD
- ✓ Le représentant de la direction : Eric CONDAMIN

**1. Personnel concerné et modalités**

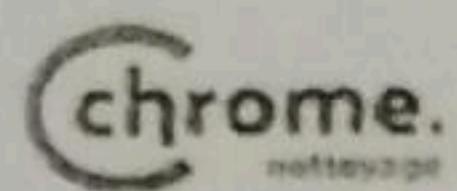
	2023	2024
Nombre et le type de contrat de travail	16 CDI	14 CDI
Types de postes	9 techniciens et 7 polyvalents	7 techniciens et 7 polyvalents
Changements d'horaires et délai de prévenance	1 jour avant	1 jour avant

**2. Incidence sur le temps de travail**

	2023	2024
Moyenne journalière / hebdomadaire / mensuelle par salarié des heures supplémentaires au-delà de l'annualisation	0,07 / 0;37/1;46 (Moyenne calculée sur la base des salariés ayant un crédit d'heure)	0,10 / 0;71/3,09 (moyenne calculée sur la base des 8 salariés ayant un crédit d'heure)
Respect de la durée maximum hebdomadaire	Oui	Oui
Respect des temps de repos	Oui	Oui
Heures supplémentaires réglées aux salariés en fin de période de référence	157,42 heures majorées pour 3 polyvalents et 6 techniciens réglées au 30.06.2024 pour la période	296,50 heures majorées pour 4 polyvalents et 5 techniciens réglées au 30.06.2025 pour la période Et 4,75 heures durant la période pour un polyvalent sorti des effectifs
Salariés avec des soldes débiteur en fin de période	Oui - 1 salarié - 49,38 - 1 salarié - 10,55 - 1 salarié - 39,71 - 1 salarié - 6,6 - 1 salarié - 33,5 - 1 salarié - 3,86	Oui - 6 salariés en fin de période : -24,5 -9,25 -13 -23 -6,25 -16,25 - 4 salariés sortis avant la fin de la période -34,38 -12 -24,25 -27,50
Contingent d'heures supplémentaires normal a-t-il été dépassé pour certains salariés ?	Non	Non
Contingent d'heures supplémentaires de l'accord (400 h) a-t-il été dépassé pour certains salariés ?	Non	Non

**Réunion du Comité Social et Economique  
CHROME 44 du 19.09.2025  
sur le Bilan annuel de l'accord d'annualisation**

Page 2 sur 2



**3. Autres contreparties**

	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Baisse de la prime de précarité	<p>La prime versée de juin à décembre 2023 a été de 899,95 € au lieu de 1.499,92 € soit une baisse de charge de 599,97 €</p> <p>Pour information, la prime versée de janvier à octobre 2024 a été de 1.260,24 € au lieu de 2.100,40 € soit une baisse de charge de 840,16 €</p>	<p>La prime versée de juin 2024 à mai 2025 a été de 1.539,92 € au lieu de 2.566,53 € soit une baisse de 1.026,60 €</p>
Actions relatives à la formation professionnelle mises en œuvre pour les personnes en contrat à durée déterminée	Néant	Néant
Diminutions ponctuelles de la prime de transport	<p>La diminution n'a pas été utilisée et s'avère difficile à mettre en œuvre.</p>	<p>La diminution n'a pas été utilisée et s'avère difficile à mettre en œuvre de manière équitable.</p>

**4. Particularités liées à l'application et évolutions**

	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Information sur des difficultés liées à l'annualisation	Aucune	Aucune
Propositions d'ajustement de l'accord	<p>Transfert des gains sur la prime de précarité vers les œuvres sociales du CSE, qui passeraient de 0,30 % de la masse salariale à 0,35 %</p>	<p>Transfert des gains sur la prime de précarité vers les œuvres sociales du CSE, qui passeraient de 0,30 % de la masse salariale à 0,35 %</p>

**5. - Questions posées lors de la réunion par les représentants du CSE et réponses de la Direction**

Néant.

**6. Avis du Comité Social et Economique à la suite du vote**

Les membres du Comité d'Entreprise votent et donnent x avis favorables sur x votes exprimés au bilan annuel de l'annualisation.

Signature  
des représentants du CSE

Signature  
du représentant de la Direction

# Réunion du Comité Social et Economique du 19.09.2025 sur le bilan de la formation professionnelle

## Sont présents :

- ✓ Les représentants du personnel :
- ✓ Le représentant de la direction : Olivier Mas.

## 1. Orientations de la formation professionnelle pour 2025

À la suite des bilans annuels et aux besoins exprimés, les projets de formation pour 2025 sont les suivants, correspondant principalement à trois axes :

- Agents de service : sécurité
- Techniciens et polyvalents : sécurité.
- Supports et encadrement : développement de compétences administratives et réglementaires + sécurité

Etat	Date de formation	Nom personnes formées	Objet de la formation	Organisme	Lieu de la formation
À préciser	?	HANCKE L	Correspondance ?		
À préciser	?	HANCKE L	RH - Droit du travail ?		
À préciser	?	HANCKE L	Traitement de texte ?		
Devis en cours	?	COUTINHO C, BEZIER V, HANCKE L, CALVI I, SEJEON S, ERCOLI I, BONOMI T, LEGOUALLEC P, RIVOISY F	Manipulation extincteurs	EXTINCTEUR NANTAIS	
Programmé	8/10/2025	HANCKE L, GEOFFROY A, LEGAC Y	Recyclage SST	HAESA	St Nazaire
Programmé	17 et 18/11/2025	COUTINHO C	SST initial	HAESA	St Nazaire
Fait	12/2024	SEJEON S	Devis	Intérieur Isabelle Calvi	La Baule

## 2. Résultats des négociations de branche

Des négociations de branche sont toujours en cours sur la formation.

La loi du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels (dite loi El Khomri ou loi travail) contient de nombreuses mesures visant à renforcer la formation professionnelle et l'accès à l'emploi en définissant notamment les modalités de mise en œuvre du compte personnel d'activité au 1er janvier 2017, aménageant le compte personnel de formation et facilitant le recours à la validation des acquis de l'expérience.

En 2016 la FEP a remonté de nombreuses informations concernant la formation interne qui est conçue, organisée et réalisée par l'entreprise elle-même pour son propre compte et avec ses propres ressources et au profit de ses propres salariés.

En attente de l'issu de ces négociations, ce sont toujours les accords de 2010 qui s'appliquent.

La réforme implique que les OPCAs financent les actions uniquement sur les enveloppes financières suivantes :

- Alternance (contrat de professionnalisation et en 2020 apprentissage)
- CPF (compte personnel du salarié ; sous réserve de décret modifiant cette possibilité, nous finançons les coûts pédagogiques dès une heure et le forfait salaire 11,50 euros HT/heure sur le temps de travail)
- Pro A (formation certifiante de 150 heures minimum et accessible aux personnes en CDI qui ont un diplôme < Bac+3 pour atteindre un niveau ≥ à ce qu'ils ont, toutes les modalités financières ne sont pas encore connues)
- Les fonds conventionnels

Les actions collectives de Branche ont été révisées depuis 2018. Plusieurs actions de notre section (50/299 salariés) ont été supprimées. Par exemple : le CQP Chef de site, le CACES, le CPS et la MCCP (maîtrise des compétences clés de la propriété). Ce dernier point va avoir de fortes répercussions sur nos plans de formation à venir.

**AKTO**

Depuis le 2 octobre 2019, l'OPCO des Services à forte intensité de main d'œuvre est **AKTO...**

# Réunion du Comité Social et Economique du 19.09.2025 sur le bilan de la formation professionnelle

## LES GRANDS AXES DE L'ACCORD FORMATION PROPRETÉ

Outre la mise en conformité avec la loi du 24 novembre 2009 et de la réglementation, les nouveautés de l'accord du 4 novembre 2010 portent sur différents axes :

la mise en place d'un organisme certificateur en tant qu'instance juridique à part entière, piloté par les partenaires sociaux, s'occupant de l'ensemble des certifications de la branche propreté,

la mise en place d'un diagnostic de GPEC pour les PME/TPE visant l'élaboration du plan de formation

- des priorités pour les fonds de professionnalisation axées sur la lutte contre l'illettrisme, le développement des Certificats de Qualification Professionnelle (CQP), la prévention des TMS et les meilleures pratiques environnementales,

- des durées de périodes de professionnalisation diversifiées pour répondre au plus près au besoin des entreprises et des salariés,

un DIF accessible aussi bien pendant ou en dehors du temps de travail, et le DIF portable favorisant la sécurisation des parcours professionnels,

un accès à la VAE structure, prenant en compte les difficultés linguistiques des salariés,

- des taux de prises en charges revisés, pour permettre un accès à des fonds complémentaires, notamment ceux du Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP),

- une CPNEP renforcée par une nouvelle mission : le pilotage de l'organisme certificateur de la branche,

- la désignation d'Opcalia comme l'OPCA de la branche.

CCN - 4 - Dispositions relatives à l'emploi p 20 à p 31

CCN - 4 - Dispositions relatives à l'emploi p 32 à p 39

CCN - 4 - Dispositions relatives à l'emploi p 40 à p 46

## POLITIQUE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La dernière réforme relative à la formation professionnelle a été initiée par la loi du 24 novembre 2009. Elle a conduit à des transformations majeures du paysage de la formation professionnelle :

Création du Fonds de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP), financé sur les fonds de la formation professionnelle par un taux entre 5 à 13% fixe par arrêté ministériel, et encadré par une convention cadre avec l'Etat définissant les grands axes et les enveloppes financières.

Regroupement des Opcas, en augmentant le minimum de collecte porté dorénavant à 100 M€, passant ainsi de quelques 45 Opcas à moins de 20 Opcas.

Conclusions de CPRDPP entre l'Etat et les conseils régionaux, positionnant ainsi l'Etat comme acteur intervenant sur les territoires.

Restructuration des acteurs relatifs à l'information/orientation : transfert des personnels de l'Afpa vers Pôle Emploi, création d'un poste de « Délégué interministériel de l'information et de l'orientation », placé sous le 1er ministre,

Pilotage des Diplômes et Certifications par la Commission Nationale des Certifications Professionnelles (CNCP),

Décloisonnement de l'accès à la formation professionnelle lié au statut (les fonds issus des entreprises pourront financer des actions en direction des demandeurs d'emploi, via le FPSPP ou les Opcas, portabilité du DIF, notamment).

Dans ce paysage, la branche propreté a abouti à un nouvel accord relatif à la formation le 4 novembre 2010, devant de nouveaux enjeux, notamment la création d'un Organisme Certificateur de la Propreté, et a abouti à la désignation d'Opcalia comme OPCA de la branche le 1er décembre 2011.

La CPNEP de la propreté, véritable instance du dialogue social relatif à la formation professionnelle, se réunit tous les mois en tant qu'instance de défvrance des Certifications de la branche, et tous les trimestres en plénière pour assurer le suivi et la mise en œuvre de sa politique.

**Réunion du Comité Social et Economique  
du 19.09.2025  
sur le bilan  
de la formation professionnelle**

**3. Déclaration relative à la participation des employeurs (N°2483)**

**Bilan 2024**

Nombre mensuel moyen de salariés au cours de l'année (ETP) : 88 " (1)

Nombre de salariés, de stagiaires et d'heures de stage de formation

	Nombre total de salariés au 31/12/24		Nombre de salariés en formation (2)		Nombre d'heures de formation (3)	Nombre de salariés ayant bénéficié du CPF par l'intermédiaire de l'employeur
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes		
Ouvriers	29	66	7	6	91	0
Employés		7		2	31,3	0
Techniciens, agent maitresses	8	3		1	28	0
Cadres		1		1	35	0
Total	37	77	7	10	185,3	0

Nombre de salariés ayant bénéficié d'une période de professionnalisation : (4) 0

Durée des actions liées aux périodes de professionnalisation (nombre total d'heures) : 0

% hommes formés 18,92  
% femmes formées 12,99

(1) 90 en 2023

(2) 10 hommes et 7 femmes en 2023

(3) 423 heures en 2023

(4) 0 en 2023

**4. Bilan des actions réalisées en 2024**

Année	Ets	Etat	Date de formation	Nom personnes formées	Objet de la formation	Organisme	Lieu de la formation	Nbre total joi
2024	C44	Fait	2 au 16/02	BONOMI E	Certificat	INENI	Vaison	2
2024	C44	Fait	25/26/01 et 28/05/24	BONOMI Eiphame, LI, GREVISE, Jessica, SEILLON Samantha	Communication - Gestion des conflits	NORIA	Lours	2
2024	C44	Fait	12 et 19/11/24	Nouveaux collaborateurs 16	Passport Propreté	FORMAPRO	La Baule	1
2024	C44	Fait	04 au 07/11	MORIN K	CACES Nacelle Initial	ALSI	St Nazaire	3
2024	C44	Fait	9 et 10/10/24	BONOMI E	L'art de s'affirmer :oser dire, savoir dire, se faire entendre	CC128	Charnes	2

Ces actions sont en majeure partie fidèles au plan présenté le 22.03.2024, en tenant compte cependant des évolutions de personnel en cours d'année.

**5. Congés Individuels de formation**

Aucune action de ce type entreprise en 2024 et aucune demande reçue pour 2025.

**6. Bilan de compétence**

# Réunion du Comité Social et Economique du 19.09.2025 sur le bilan de la formation professionnelle

## 7. Validation des Acquis de Compétence

Aucune action de ce type entreprise en 2024 et aucune demande reçue pour 2025

## 8. Contrats d'apprentissage et de professionnalisation

Il n'y a pas de contrat d'apprentissage en cours (0 en 2024).

## 9. Compte Personnel de Formation

Aucune personne n'a utilisé son compte CPF pour bénéficier de formations qualifiantes en 2024.

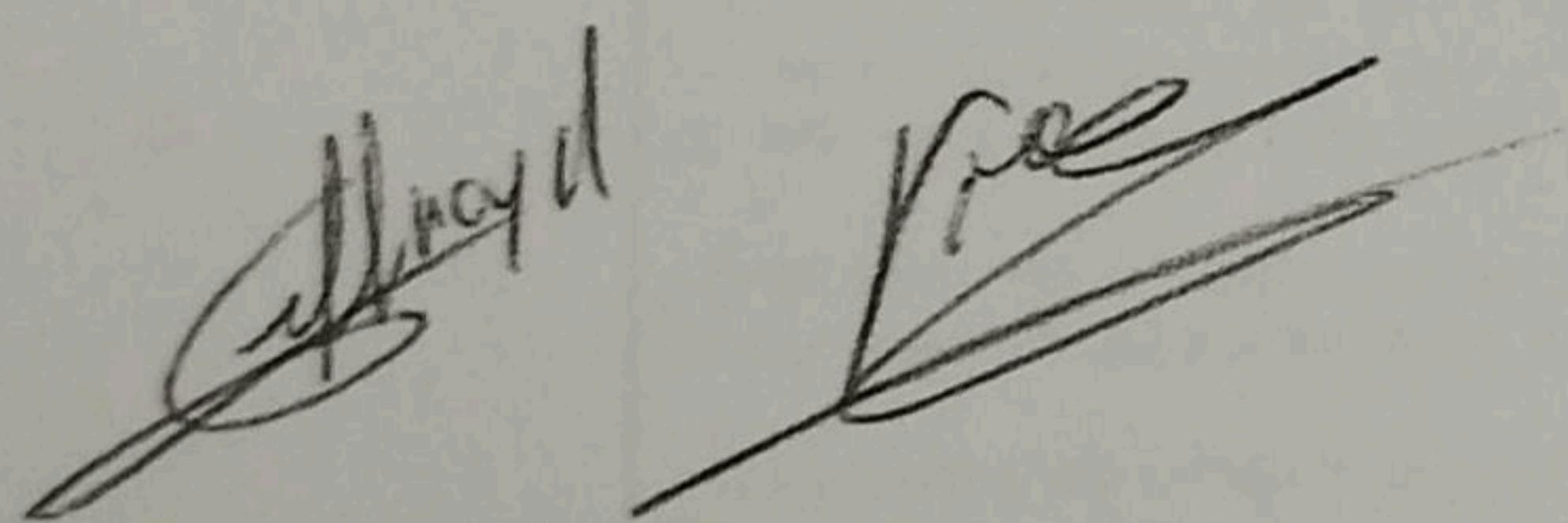
## 10. Questions posées lors de la réunion par les représentants du personnels et réponses de la Direction

Néant.

## 11. Avis du Comité Social et Economique à la suite du vote

Les membres du Comité d'Entreprise votent et donnent x avis favorables sur x votes exprimés aux actions de formation planifiées.

Signature des représentants  
du Comité d'Entreprise



Signature  
du représentant de la Direction

